



## COMMUNE D'YÈVRES

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 07 juillet 2022

Nombre de membres : 16

Présents : 15

Procuration : 1

Votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le 07 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2022, s'est réuni, à la Salle Récréative, sous la présidence de Monsieur PERRY Bruno, Maire d'Yèvres.

#### Etaient présents :

- M. Perry, Maire.

- Mme Carrouget, Mme Voillot, M. Trécul, Adjoint.

- M. Calvet M. Bonnet, Mme Ménager, M. Dumand, Mme Habert, M. Boisseau, M. Leseur, M. Simon, M. Lucas, Mme Ains, M. Besson, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Malherbe (pouvoir à Mme Carrouget).

Secrétaire : M. Calvet.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 9 juin 2022, est approuvé à l'unanimité.

#### Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de modifier le Règlement Intérieur du Conseil Municipal suite à l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 et du décret n°201-1311 du 07 octobre 2021, du CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le Règlement Intérieur du Conseil Municipal et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### Projet de modification des statuts d'ENERGIE Eure-et-Loir

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification des statuts du syndicat.

En l'état, cette modification porte notamment sur les contours des compétences et activités exercées, sur de nouvelles modalités d'accès aux compétences optionnelles pour certains EPCI et revient enfin sur quelques aspects relatifs au fonctionnement du syndicat.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions inscrites au code général des collectivités territoriales, il revient à présent au conseil municipal de se prononcer par délibération sur cette question.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts du syndicat ENERGIE Eure-et-Loir.

#### Projet de modification du périmètre d'intervention d'ENERGIE Eure-et-Loir

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir s'est prononcé favorablement le 4 mai dernier sur une modification du périmètre d'intervention du syndicat.

En l'état, il s'avère en effet que la Communauté de Communes du Bonnevalais et la Communauté de Communes Cœur de Beauce ont toutes deux sollicité leur adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions inscrites au code général des collectivités territoriales, il revient à présent au Conseil Municipal de se prononcer par délibération sur cette question.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les demandes d'adhésion à la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques formulées par les communautés de communes du Bonnevalais et Cœur de Beauce auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir.
- approuve dans ces conditions le projet de modification du périmètre d'intervention d'ENERGIE Eure-et-Loir.

#### **Modification du règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire « Les Diablotins »**

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 3 du règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire « Les Diablotins » en y ajoutant la mention suivante : « *en cas de dépassement horaire sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la Commune, 15,00 Euros par quart d'heure sera facturé et tout quart d'heure entamé sera dû* ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le Règlement Intérieur de l'Accueil Périscolaire « Les Diablotins » et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **Convention d'accès au bassin d'apprentissage d'Illiers-Combray**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'accès au bassin d'apprentissage d'Illiers-Combray pour l'année scolaire 2022/2023 pour 21 séances à 80.00 € la séance, soit 1 680.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention d'accès au bassin d'apprentissage d'Illiers-Combray pour l'année scolaire 2022/2023 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **Proposition de la vente des parcelles YO 87 et YO 308**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Messieurs COISPEAU Guillaume et Christophe qui souhaitent acquérir les parcelles YO n°308 et YO n°87 au tarif de 4,80 Euros/m<sup>2</sup>, décomposé comme suit :

- YO n°308 - 3 395 m<sup>2</sup> soit 16 296,00 € ;
  - YO n°87 - 3 270 m<sup>2</sup> soit 15 696,00 Euros ;
- Soit un total de 31 992,00 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Messieurs COISPEAU Guillaume et Christophe et décide de leur céder les parcelles suivantes :

- YO n°308 - 3 395 m<sup>2</sup> soit 16 296,00 € ;
- YO n°87 - 3 270 m<sup>2</sup> soit 15 696,00 Euros ;

pour un total de 31 992,00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **Informations et Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste des décisions a été établie entre le 10 juin et le 7 juillet 2022. La liste des décisions intervenues entre le 25/05/2020 et le 09/06/2022, qui contiendra la révision des baux et des attributions de concessions de cimetière, sera communiqué lors du Conseil municipal du mois d'octobre 2022.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements du SDIS28 pour avoir permis l'entraînement des pompiers sur un terrain communal. M. Samuel BOISSEAU s'associe à ces remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé à Mme la Directrice académique l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée prochaine, puisque le nombre d'élèves est déjà de 127, alors qu'il devrait atteindre le chiffre de 132, prochainement : 86 enfants en élémentaire ; 46 en maternelle.

Mme la Directrice a indiqué qu'une réponse serait apportée fin août.

Monsieur le Maire indique qu'une cinquantaine de gens du voyage sont arrivés cet après-midi, et qu'ils se sont installés sur un terrain privé.

Étant donné qu'ils ont séjourné 2 semaines à MARBOUÉ, puis 2 semaines à LOGRON, il est vraisemblable qu'ils sont là pour la même durée.

M. Jean-Pierre BESSON demande ce que dit la loi en la matière.

Monsieur le Maire indique que l'action est très limitée puisqu'ils sont installés sur un terrain privé.

Mme Danièle CARROUGET ajoute qu'elle a contacté M. le Sous-préfet qui lui indique que la Communauté de Communes n'est pas en règle puisqu'elle n'a pas de terrain à mettre à leur disposition, comme la loi le prévoit.

Ce qui ne facilite pas le travail de la Commune pour éviter l'intrusion de ces communautés.

M. Serge CALVET précise que les plaintes déposées sont très souvent classées sans suite, puisqu'ils sont partis avant que puissent être mis en œuvre des sanctions.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il va demander au Président de la Communauté de Communes de faire les investissements nécessaires dès 2023 pour aider les Communes.

De plus, il va voir avec les services techniques comment rendre plus difficile l'accès à nos terrains.

Mme Dominique VOILLOT présente le bilan de l'enquête Séniors. 381 documents ont été envoyés aux séniors (âgés de 70 ans et plus) de notre Commune. 173 personnes (45%) ont renvoyé l'enquête, dont 56% de femmes.

Mme Danièle CARROUGET ajoute que des actions sont à envisager pour faire suite à ces réponses. La première action ayant consisté à réunir plus de 50 personnes (sur les 173) pour présenter les résultats de cette opération, et obtenir des précisions sur leurs besoins et envies à court, moyen et long terme.

Il ressort de cette réunion que les administrés concernés sont globalement satisfaits de ce qui se passe dans notre Commune.

Cependant, ils souhaiteraient, entre autres, l'installation de bancs sur les chemins de randonnée qu'ils empruntent, pouvoir participer à des sorties gratuites ou payantes (à prix modestes) dans la région, et bénéficier d'un lieu de rencontre (café en centre-bourg ?).

Mme Sophie HABERT informe le Conseil municipal que la mise en ligne du nouveau site internet est repoussée pour la fin de l'année 2022 ; du fait du retard pris notamment par le prestataire.

Elle indique aussi que la première maquette du prochain Bulletin municipal sera imprimée le 11/07/2022 ; jour de la Commission communication pour le finaliser. Le bouclage est prévu pour le 18/07/2022, et la distribution à partir du 25/07/2022.

M. Serge CALVET demande si les arrêtés pour la zone 30 ont été établis.

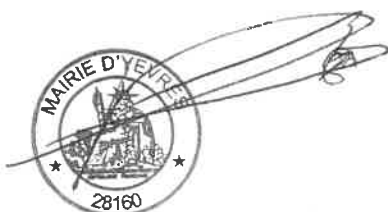
Monsieur le Maire répond que cela n'est pas encore fait ; mais que cela sera fait très rapidement.

M. Jean-Pierre BESSON indique que le rendu de l'installation des pots de fleurs dans le cimetière est très beau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

## SIGNATURES

Le Maire,  
Bruno PERRY



Le Secrétaire de séance,  
Serge CALVET